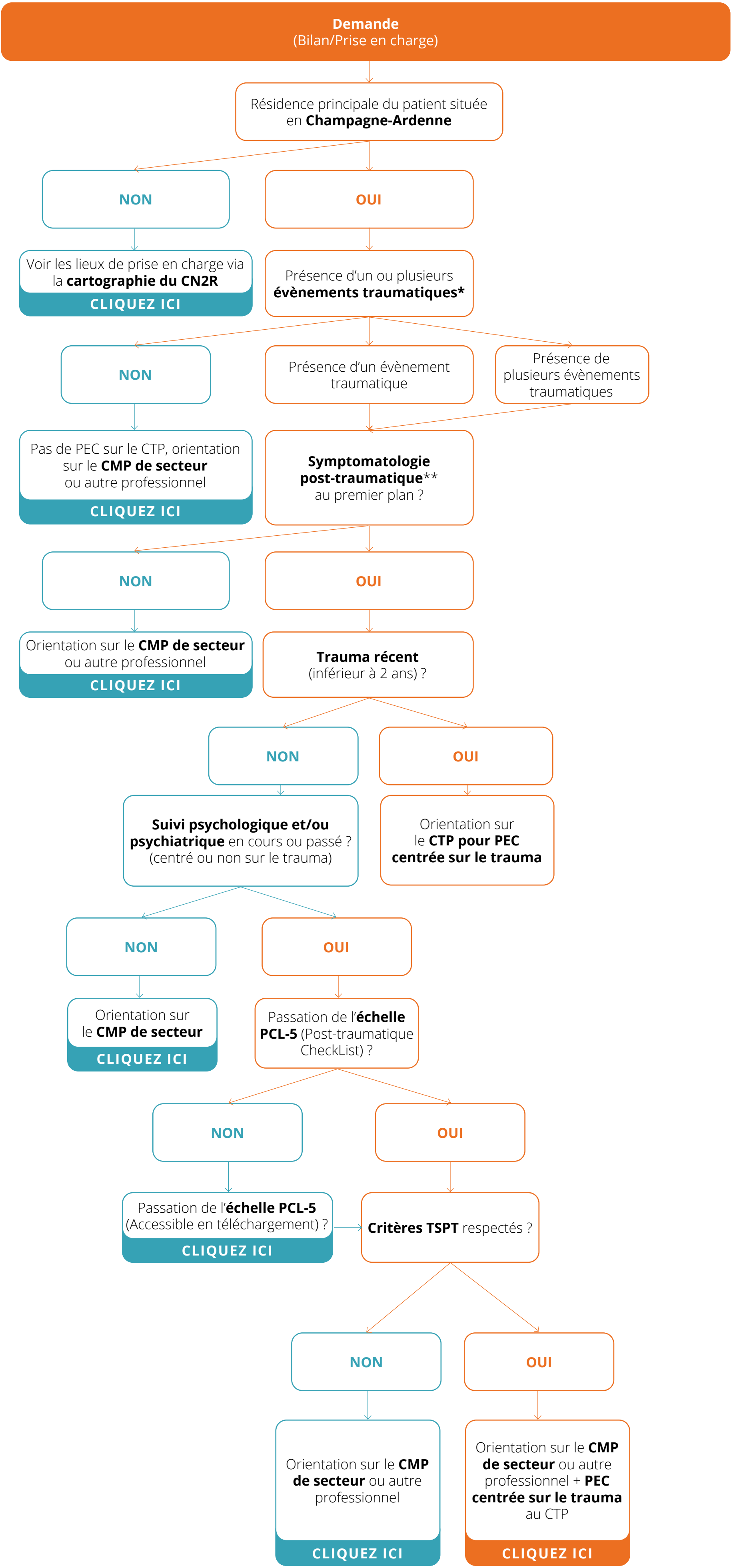


Arborescence de demande de prise en charge

Pour toute demande de prise en charge sur le **Centre Territorial du Psychotraumatisme (CTP)**, il est nécessaire que l'évènement traumatique ait eu lieu depuis plus d'un mois.

Le CTP est un centre de recours, c'est-à-dire qu'il est préférable que le/la patient(e) possède, au préalable, un suivi psychologique. À défaut, nous vous remercions de l'accompagner ou de l'informer afin de mettre en place un suivi en parallèle (CMP ou autre professionnel).



IMPORTANT

Avant d'orienter un(e) patient(e), il est important de le/la **prévenir** en quoi consiste une prise en charge centrée sur le trauma. Une psychothérapie centrée sur le trauma passe par une réexposition à l'évènement traumatique. Cela est réalisé dans un climat de confiance et dans un cadre thérapeutique, par le biais des différentes techniques utilisées au sein du CTP. **L'accord du/de la patient(e) est primordial**, auquel cas, aucune prise en charge ne pourra avoir lieu.

*Évènements traumatiques : tout évènement ayant entraîné l'exposition à la mort, à une menace de mort, à une blessure grave ou des violences sexuelles. Que ce soit en y étant directement exposé, en étant témoin direct, en étant exposé de manière répétée ou extrême ou en apprenant qu'un évènement traumatique a touché un membre de la famille proche ou un ami proche.

** Symptomatologie post-traumatique : présence de symptômes envahissants (ex : flash-back, reviviscences, cauchemars), de symptômes d'évitement (ex : évitement de personnes, de lieux, d'émotions ou de souvenirs), d'altérations négatives de l'humeur et des cognitions (ex : humeur négative persistante, réduction de l'intérêt pour certaines activités, sentiment de détachement des autres), d'altérations de l'éveil et de la réactivité (ex : difficultés de sommeil, de concentration, irritabilité, hypervigilance).